

Rôle de la séance publique du 16/09/2024 à 14h30

Présidente : Madame BUFFET

Greffier : Madame LE REOUR

01) N° 2402199 **RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

Demandeur	NCL.II	Me BUSSON
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGENTAN INTERCOM BURGER KING CONSTRUCTION	SELARL JURIADIS Me SIMON

Requête en référé de la société NCL.II tendant à la suspension de l'arrêté du 25 mai 2023 par lequel le président de la communauté de communes Terres d'Argentan Intercom a délivré à la société Burger King Construction un permis de construire portant sur la réalisation d'un restaurant et d'un drive et la décision de rejet de son recours gracieux.